



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice :** 29  
**Présents :** 21  
**Votants :** 28

**OBJET :**

Compte rendu de Monsieur le  
Maire au Conseil en vertu de  
l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

**N° 134/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 23 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 17 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, CASEROTTO et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, BES, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, GARBAY, DULOUDARD, FONTANEL, PRADO, BARRERE, GOUJON Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.  
Monsieur GOLFIER qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.  
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.  
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Madame PRADO.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur BARRERE.  
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUDARD.  
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame IBN-SALAH ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Par délibération n°14/2020 du 28 mai 2020, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

OBJET	DATE DECISION	ATTRIBUTAIRE OU DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT (si utile)
Remboursement de mobilier urbain Cours Romas – Accident du 24 septembre 2024	03/10/2024	Mme Ilona Fayemendy	47 600 (NERAC)	661,00 € TTC

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État*

Acceptation de dons non grevés de charges - Concours « Fleurissons notre ville » - Cartes cadeaux	07/10/2024	SAS Amberline Bricomarché	47 600 (NERAC)	420,00 € TTC
---	------------	------------------------------	-------------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

.....

.....

Le MAIRE,




Le SECRETAIRE DE SEANCE,